



**Saison 2022-2023 PV de la Réunion
du BUREAU DIRECTEUR
du mercredi 14 décembre 2022**

Présents : JM BARLOG, J.P. BLANPAIN, JL CARINCOTTE, J. DENEUX, C. LELEU, J.P. PIHET, P ROBILLART

Excusés : D BOS, A. CARINCOTTE, B. DANDEL

Présidence – Jean-Louis CARINCOTTE

Jean Louis CARINCOTTE, ouvre la séance et souhaite à tous la bienvenue.

Activités du Président

Jean Louis CARINCOTTE a participé à la réunion du mini basket, de la CDO. Il est allé à BEAURAINS pour a rencontre contre ALLOEU et en R1 à BETHUNE contre HASNON. Il a également participé à plusieurs visio-conférences.

Jean Louis CARINCOTTE évoque le message qu'il a reçu de BETHUNE suite à l'incident qui s'est produit après la rencontre BETHUNE-LESTREHEM, la feuille de match étant clôturée. Au vu des faits il propose d'envoyer ce dossier en commission de discipline, **ce qui est approuvé par le bureau.**

Jean-Louis CARINCOTTE informe également qu'un petit repas s'est tenu hier au siège avec les 2 salariées du CD62 à l'occasion de Noël et qu'une carte cadeau leur a été remis. Ce fut un moment convivial et apprécié par les salariées.

Commission sportive jeunes – Didier BOS

En l'absence de Didier BOS, les membres du Bureau prennent connaissance du CR envoyé

U17 MASCULIN PROMOTION

Poule J

Rencontre N°1519 du 20/11/22 FL ECAULT / AS HESDIGNEUL HESDIN L'ABBE participation de l'entraîneur JOLY Marc qui était qualifié à la date de la rencontre avec une licence 0 sans certificat médical pour l'équipe de AS HESDIGNEUL HESDIN L'ABBE. L'équipe de AS HESDIGNEUL HESDIN L'ABBE perd la rencontre par pénalité.

Pénalité financière de 50€ à la charge AS HESDIGNEUL HESDIN L'ABBE.

U15 MASCULIN PROMOTION

Poule G

Rencontre N°2020 du 26/11/22 ES ISBERGUES / ALP HAILLICOURT, l'équipe de ALP HAILLICOURT ne s'est pas déplacée à ES ISBERGUES. L'équipe de ALP HAILLICOURT perd la rencontre par forfait.

Pénalité financière de 40€ à la charge de ALP HAILLICOURT

La rencontre retour n°2200 aura lieu à ES ISBERGUES le 10/12/22 à 17h00

Rencontre N°2163 du 03/12/22 BC LILLERS / BC BLENDÉCQUES St OMER, l'équipe de BC BLENDÉCQUES St OMER ne s'est pas déplacée à BC LILLERS. L'équipe de BC BLENDÉCQUES St OMER perd la rencontre par forfait.

Pénalité financière de 40€ à la charge de BC BLENDECQUES St OMER
La rencontre retour n°2343 aura lieu à BC LILLERS le 04/02/23 à 14h30

U18 FEMININ PROMOTION

Poule B

Rencontre N°1765 du 03/12/22 USO BRUAY LABUISSIERE / RC LENS, l'équipe de RC LENS ne s'est pas déplacée à USO BRUAY LABUISSIERE. L'équipe de RC LENS perd la rencontre par forfait.

Pénalité financière de 50€ à la charge de RC LENS

La rencontre retour n°1840 aura lieu à USO BRUAY LA BUISSIERE le 04/02/23 à 17h00

U13 FEMININ PROMOTION

Poule E

Rencontre N°3022 du 03/12/22 BC BLENDECQUES St OMER / ES ISBERGUES, participation de la joueuse DUBOIS Louna de l'équipe de ES ISBERGUES qui n'est pas surclassée à la date de la rencontre. L'équipe de ES ISBERGUES perd la rencontre par pénalité.

Pénalité financière de 30€ à la charge de ES ISBERGUES

DECISION A PRENDRE PAR LE BUREAU

Mail du 21 novembre de Mr Niemann Président du club de AL COQUELLES

OBJET : Contestation de la notification en U18F

Bonjour,

Je suis contre cette facture !!!

Nous portons réclamation sur cette facture, ou je rappelle que lors des 2 matchs, que vous avez souhaité nous sanctionner alors que nous avons joué avec officiellement 5 mutées.

Le fait qu'une joueuse soit "mutée" a été vu par la fédération que la semaine dernière, car il y a eu un problème de doublon de licence à cause de vos services et du club prédécesseur !

Nous ne sommes pas responsables des erreurs des autres, et nous n'en étions pas informé lors des matchs réalisés.

Nous sommes déjà pénalisés au niveau du classement, et là nous sommes pénalisés financièrement ?
Jusqu'où allez-vous aller ?

Je vous remercie de revenir sur votre décision, et de ne pas nous tenir compte de cette facture (et sûrement d'autres ?)

A l'unanimité la décision est maintenue

Commission sportive seniors – Jean-Paul BLANPAIN

NOTIFICATIONS

CHAMPIONNAT DIM PRE- REGION MASCULINE

- Match N°5 E OIGNIES / CL HOUDAIN du 02.10.22 Poule A

Réclamation déposée à la 6^e minute du 1^{er} ¼ temps par l'entraîneur de l'équipe de OIGNIES. (motif : joueur rentré en jeu sans être inscrit sur la feuille de match). La réclamation n'ayant pas été confirmée conformément aux règlements ; elle se retrouve rejetée. Score validé E. OIGNIES 56 CL HOUDAIN 59

Commentaire : la commission sportive s'est étonnée d'avoir à traiter ce dossier

CHAMPIONNAT DM2 EXCELLENCE MASCULINE

=>Match 290 BC M ERICOURT / BC WINGLES du 12.11.22 Poule A

-l'équipe de MERICOURT n'a pas reçu celle de WINGLES ; d'où forfait et amende de 60 € (1^{ère} notification)

=>Match 291 BC BAPAUME / BC DOUVRIN du 12.11.22 Poule A

-participation dans l'effectif de l'équipe de DOUVRIN de 4 joueurs MUTES (PLACIDE L - LEDURE K – LIEVENS S – DENQUIN A) ce qui est contraire aux règlements ; d'où forfait et amende de 60 € (1^{ère} notification)

=>Match 336 OBC FRETHUN / BCBSO du 26.11.22 Poule B

- l'équipe du BCBSO ne s'est pas déplacée à FRETHUN ; d'où forfait et amende de 60 € (1^{ère} notification)

CHAMPIONNAT DM3 PROMOTION MASCULINE

=>Match 674 LES ATTAQUES/ PASCAL CALAIS du 110.12.22

- L'équipe de Pascal CALAIS ne s'est pas déplacée aux ATTAQUES ; d'où forfait et amende de 60 € (1^{ère} notification)

CHAMPIONNAT DF1/DF2 – 1ERE PHASE

➤ Match 735 AL COQUELLES /AS PETIT COURGAIN du 16.10.22 Poule D

Participation dans l'effectif de l'équipe de COQUELLES de la joueuse PECRIAUX Alison ayant déjà évolué à 3 rencontres avec l'équipe A du club dans le championnat Pré Nationale ce qui est contraire aux règlements. D'où match perdu par pénalité et amende de 60 € (1^{ère} notification)

-Demande d'indulgence du club.

Le club souhaite l'indulgence de la commission sportive vu que lors d'un échange de courriers en août dernier concernant les joueurs brûlés, la commission sportive n'a pas fait état de cette restriction faite aux joueurs non brûlés d'équipes évoluant en Nationale et Pré nationale.

La commission sportive émet un avis défavorable vu :

- Que cette restriction n'est en aucun cas nouvelle et existe depuis de nombreuses saisons ;
- Que cette restriction figure chaque année sur les règlements sportifs particuliers des championnats départementaux et que pour cette saison leur envoi a été fait avant la première journée de championnat

Le bureau confirme donc cette décision à l'unanimité

CHAMPIONNAT DF3 PROMOTION DEPARTEMENTALE FEMININE

>Match 1201 BC LILLERS / BC ARDRES DU 13.11.2022 Poule B

Participation dans l'effectif de LILLERS de 4 joueuses mutées ; ce qui est contraire aux règlements ; d'où match perdu par pénalité et amende de 60 € (1^{ère} notification)

Demande d'indulgence du club

Le club émet le souhait que son équipe « rentre » dans le cadre des « nouvelles Associations »

La commission sportive émet un avis défavorable :

- La dernière saison d'une 1^{ère} équipe seniors filles pour le club de LILLERS date de 2019/2020
- Aucune trace retrouvée d'une telle demande qui aurait été faite avant le début du championnat.
- Toutefois, la commission souhaite vu que les demandes de ce type se sont multipliées ces dernières saisons qu'il soit précisé dans les règlements le temps de « mise en sommeil » de la section correspondante. (4 saisons minimum afin d'éviter des abus et ne pas être non plus un obstacle au développement du basket féminin)

Décision confirmée par le bureau à l'unanimité

INCIDENTS

A regretter que la rencontre 628 Poule B du championnat de promotion départementale masculine s'est vu arrêtée à 3 minutes 12 secondes de la fin du 2^e ¼ temps en raison d'une bagarre générale.

Remarque : La commission sportive émet le souhait qu'existe en pareil cas un contact avec la commission de discipline afin d'anticiper sur une éventuelle décision sportive à prendre vu les problèmes de calendrier.

CONTROLE DES LISTES DES JOUEURS BRULES

Cette année, le contrôle a pris malheureusement quelques jours de retard par rapport aux années précédentes. Les clubs ont été avisés des anomalies constatées début décembre contrairement à la mi-novembre en raison de problèmes de santé et familiaux. Toutes nos excuses.

On regrettera de n'avoir pu finalement informatiser l'envoi des listes des joueurs brûlés comme cela se fait depuis deux saisons au niveau de la Ligue Régionale alors que peu de modifications semblent nécessaires.

L'inférence de responsable de championnat dans la réception des listes a causé par ailleurs une certaine cacophonie dans la réception des documents souhaités.

Il est bon de rappeler chaque saison :

- **que les clubs qui ont des équipes évoluant en championnats régionaux (voir nationaux) se doivent d'adresser au département les listes des joueurs brûlés de ces équipes. (une simple copie de celle adressée à la Ligue suffit)**
- **que les demandes de « jockey médical » se doit d'être déposé dès l'indisponibilité du joueur avec justificatif à l'appui et non au moment où la « commission sportive » a décelé l'anomalie.**
- **que les joueurs cités comme brûlés par les clubs se doivent de participer effectivement aux championnats de l'équipe concernée (et pas occasionnellement)**
- **Enfin qu'un joueur non brûlé ne peut évoluer que dans l'équipe immédiatement inférieure (joueur de A peut que jouer en B et non en C)**

Ainsi on a dénombré :

- **23 listes de joueurs « brûlés » se sont modifiées.**
- **33 joueurs ont été concernés par ces changements.**

DIVERS

- Match 678 RINXENT / EUROPALE Championnat DM3 du 10.12.22 s'est vu arrêté en raison d'une fuite d'eau sur le terrain. Les clubs sont invités à se mettre d'accord pour la reprogrammation de la rencontre. Les formalités de cette nouvelle programmation seront détaillées après la réception des rapports.

- Plusieurs responsables de championnats seniors ont fait remonter l'absence de sur classement sur de nombreuses licences de joueurs U17/U18
- Actuellement, difficultés plus importantes sont rencontrées sur FBI pour le contrôle des licences.

Le problème rencontré sera évoqué avec Rachid RABBIA puis remonté à la Fédé si besoin.

CDO – Pascal ROBILLART

Pascal ROBILLART présente le CR de la réunion du 1^{er} /12/2022

Présents : Jean Louis Carincotte, Dorothée Gaston, Corinne Mulard, Laurent Choquart, Arnaud Vanpoucke, Vincent Codron, Eddy Hourriez, Jessy Fourcroy, Yohann Guilbert, Stéphane Sergent, Guillaume Turpin, Romain Fournier, Alexandre Fournier, Antoni Demanghon, Marouane Kada, Pascal Robillart

Excusés : Annie Carincotte, Jacques Deneux, Catherine Leleu, Philippe Simon, Mustapha Méhenni, Philippe Demay, Benoit Martin, Ruddy Selingue,

Ouverture de la réunion 18h30.

La CDO accueille, pour cette réunion, Dorothée Gaston, Référent E-Marque Départemental, et nouvelle responsable OTM de la CDO.

Un tour de table de présentation est effectué.

COMMISSION DES EVALUATIONS :

Jessy Fourcroy, débute la réunion par une présentation sur le déroulement des observations « arbitres »

Objectif de cette présentation, rapprocher la conduite des observations menées par la CDO62 des standards appliqués par la Commission Régionale des Officiels.

Sensibiliser les observateurs Départementaux aux possibles évolutions vers l'observation en Championnat Régional.

Une proposition, à étudier, de partager la journée de Pré-saison avec les Observateurs Régionaux.

FORMATION :

Les formateurs des 4 Districts ont reçu les caméras sport

Le point sur les Formations dans chaque District :

La moyenne d'âge des stagiaires remonte un peu, en effet quelques participants ont plus de 25 ans.

Béthunois : 33 Participants, 17 Départementaux et 16 Arbitres club participent aux sessions.

Les formateurs reconnaissent que le travail « terrain », par ateliers, est nettement plus apprécié que les sessions en salle de cours. Actuellement les séances se déroulent à Aire sur la Lys

Calaisis : 29 Stagiaires. La formation en ligne E-learning terminée. Une organisation en ateliers pratiques terrain, là aussi très suivie.

Le club de l'AS Audruicq annule des entraînements pour pouvoir assurer la formation des arbitres.

Une discussion en cours avec un autre club (Blériot) pour un créneau et un accès à la salle.

Un cas particulier pour un stagiaire présentant une situation de handicap (voir en comed)

Boulonnais : 15 Stagiaires. Difficulté de trouver une salle. Actuellement à Marquise. Il arrive que les formateurs fassent du covoiturage pour reconduire les stagiaires les plus jeunes

Artois : 18 stagiaires et 3 arbitres club. Les formateurs ont trouvé une salle à Loos en Gohelle pour les séances pratiques. La salle n'étant plus utilisée pour le basket, une demande de matériel est transmise au District

REPARTITEURS

Le constat des répartiteurs est identique dans chaque District. Les rencontres en 4x10 minutes créent plus de décalage dans la gestion des arbitres. Les plannings des salles sont restreints, les horaires des rencontres

planifiées par les clubs sont « très tendus » et le moindre retard pris sur une rencontre, impacte rapidement le planning des officiels qui doivent, parfois changer de salle.

Des horaires sont aussi très contraignants : le samedi 17h30, 18h30, 20h00 le dimanche 11h00, 13h00

Des situations d'arbitres en difficulté « déontologique » sont évoquées. La Commission des évaluations doit programmer des observations de recadrage, ou de repositionnement sur un niveau de compétence

OFFICIELS TABLE DE MARQUE :

Une remarque concernant la gestion des feuilles E marque est apportée :

Nombreux sont les arbitres qui ne vérifient pas la totalité des informations portées sur l'E-marque, en début ou en fin de rencontre, en se reposant sur la saisie de l'OTM du club présent. Des annotations sont parfois traitées de manière erronée ou sont absentes. Un rappel sera fait par note d'info.

INFOS DIVERSES :

Les Districts Calaisis et Boulonnais ont organisé, localement, une journée « FORMATION ARBITRES CLUB » qui a accueilli presque 100 participants. Félicitations à ces 2 districts.

Une Journée spéciale « STAGIAIRES DEPARTEMENTAUX » doit se dérouler le 12 Février. L'ensemble des stagiaires en formation 2022 2023, des 4 districts, seront conviés à cette journée. Les discussions sont menées par Romain Fournier, auprès du Club de Longuenesse.

QUESTION :

Les arbitres stagiaires Départementaux de moins de 35 ans, présentant une extension « joueur » ne sont pas tenus de présenter un dossier médical complet, pour l'année de formation.

Pour les stagiaires de plus de 35 ans, à partir de quel moment doivent-ils présenter ce dossier médical complet : dès l'entrée en formation, ou à partir des séances pratiques ?

La question sera posée à la COMED

Pascal ROBILLART évoque également la nouvelle mesure qui vise à autoriser en cette saison, et au regard des restrictions de chauffage dans les salles, le port d'un sous-vêtement sous le maillot de basket selon les directives avancées la semaine dernière par la Ligue.

Le bureau est également en accord avec cette mesure.

Mini Basket – Jean-Michel BARLOG

Le point sur les OBE :

Les OBE ont eu du mal à démarrer cette saison. Cela commence à bouger

Les plateaux

Ils ont repris normalement. Les comptes-rendus sont retournés.

Les dossiers :

Le dossier de la fête du mini basket est à retourner pour début janvier.

Réunion de commission :

Elle a eu lieu le 21 pour évoquer :

- les premiers plateaux

- retour d'expérience sur les premières rencontres en 4x4 U9 et U11 et 3x3 en plateau.

Des remarques pour l'essentiel sur l'organisation des rencontres : e-marque, temps morts, changements.

- présentation du nouveau label EFDM et préparation de sa déclinaison au niveau départemental.

Nous avons regardé un cas concret afin d'en découvrir les questions et subtilités ainsi que l'ensemble des documents à joindre.

Le district boulonnais était excusé

Commission technique – Jean-Paul PIHET

Organisation et emploi du temps de la CTF pour 2023 : réflexion et propositions

Jean-Paul PIHET fera une proposition lors du prochain comité concernant un autre mode de fonctionnement pour le travail de la CTF. Celui-ci est déjà pratiqué sur d'autres comités et à l'air d'être intéressant.

Le regroupement TIC à ST QUENTIN a lieu le 20/21/22 décembre prochain.

Trésorerie – Annie CARINCOTTE

Point sur les difficultés de paiement de certains clubs.

Problème du paiement des mutations pour les licences loisirs qui, par erreur, étaient annoncées gratuites dans les dispositions financières. C'est une mauvaise interprétation et propose de faire la gratuité sur la part départementale.

Jean Louis CARINCOTTE sollicite l'accord du bureau qui accepte cette proposition à l'unanimité.

Annie CARINCOTTE enverra une note en ce sens aux clubs concernés.

Développement – Jacques DENEUX

Jacques DENEUX annonce **14 482** licences à ce jour et pense que nous franchirons les 15 000 cette saison.

Secrétariat Général – Catherine LELEU

- Point sur les Pass-Sports : 2831 pass-sport sont à ce jour enregistrés pour le C62
- Retour sur entretien avec Frédérique DAMIENS : **Catherine LELEU** et **Jean-Louis CARINCOTTE** ont pu s'entretenir avec Frédérique DAMIENS concernant son emploi du temps et les prévisions pour 2023. **Jean-Paul PIHET** souhaite revenir sur cette situation lors du prochain comité.
- Point sur les candidatures pour l'organisation de l'AG 2023 : A ce jour aucune candidature enregistrée. Un rappel a été lancé cette semaine.

Questions diverses

Jean Louis CARINCOTTE informe qu'il participera le 21 décembre prochain avec Catherine LELEU au conseil des présidents qui se tiendra à ST QUENTIN durant le TIC. Ce sera également l'occasion de voir les sélections le matin.

L'ordre du jour étant épuisé, **Jean-Louis CARINCOTTE** remercie chacun pour sa participation.

La séance se termine à 20h40.

Catherine LELEU
Secrétaire Générale

Jean-Louis CARINCOTTE
Président C62